

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.10.2019			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Santé		Lié à :(obligatoire) ad 19.016
Titre : Amendement au projet de loi portant modification à la loi de santé (LS) – professions du domaine de la santé		
(Amendement initialement déposé par le groupe PopVertsSol)		
Contenu :		
<i>Note marginale</i> : Champ d'application		
Art. 20 ¹ Le présent chapitre règle les relations entre <i>patient-e-s</i> et <i>professionnel-le-s du domaine de la santé</i> lors de soins ambulatoires ou hospitaliers, tant du secteur public que privé.		
² <u>Abrogé</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Florence Nater, présidente de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :